

Monsieur Didier DELIGNERES

Président de la C3D Staps

Paris, le 21 décembre 2018

**Objet : Réponse CPNEF – Courrier C3D du 10 décembre 2018**

Monsieur le Président,

Dans le prolongement de la rencontre initiée par le ministère de l'Enseignement supérieur le 09 novembre dernier, vous avez sollicité, par courriers en date du 20 novembre et du 10 décembre, le soutien de la CPNEF Sport sur la mise en œuvre de 5 mentions en Licence STAPS (activités physiques adaptés et santé, éducation et motricité, entraînement sportif, ergonomie du sport et performance motrice, management du sport) plutôt qu'une licence STAPS générale.

Lors de la CPNEF du 20 décembre, des représentants de la C3D ont par ailleurs présenté, à la demande de notre instance, les enjeux entourant ces évolutions et communiqué les données relatives à l'insertion des diplômés STAPS.

Fort de ces échanges et faisant le vœu que les évolutions envisagées contribuent à favoriser la professionnalisation des structures et des intervenants de la branche Sport, les membres de la CPNEF souhaitent vous apporter leur soutien dans votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bouziane BRINI

Vice-président CPNEF

